

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 102 (1966)
Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Réd. resp. : Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, 1200 Genève-Cornavin.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, Avenue des Planches 22, téléphone 62 47 62, Ch. p. 18-379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.-; ÉTRANGER FR. 24.- - SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



(Photo Oscar Poss)

Deux assurances
de bonne compagnie



**Mutuelle
Vaudoise
Accidents**

**Vaudoise
Vie**

**La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps ensei-
gnant secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois**

Rabais sur les assurances accidents

AURORE



PRÉPARE aux carrières éducatives
ENSEIGNE pédagogie et psychologie
APPLIQUE les connaissances acquises dans
ses classes enfantines et prépara-
toires.

Dir. Mme et Mlle LOWIS
ex-prof. Ecole normale, diplômées Université

Rue Aurore 1, Lausanne - Téléphone 23 83 77

**ECOLE
D'INSTITUTRICES
de jardinières d'enfants**
Fondée en 1926

Cinéma

A vendre, à prix avantageux, un excellent projecteur ciné-
matographique 16 mm sonore. Marque **Siemens**. Sous garantie.

Occasion unique !

Ecrire au bureau du journal sous chiffre **5372** ou tél. (032)
2 84 67.

Nous cherchons pour l'année scolaire 1966-1967
surveillant(e) d'étude

4 jours par semaine de 16 à 18 heures éventuellement le
mercredi de 14 à 16 heures. Elèves de 1^{re} et 2^e année.
Brèves offres écrites au **Collège secondaire de Villamont**,
6, chemin des Magnolias, Lausanne, suivies d'une entrevue
sur rendez-vous.

Voyages Thomas

PARIS — Exposition machines agricoles du 10 au 13 mars 1966

Fr. 200.—

BARCELONE — Les ILES BALÉARES du 4 au 11 avril (Pâques) en
car, avion et bateau

Fr. 510.—

LA CAMARGUE - MARSEILLE du 8 au 11 avril (Pâques)

Fr. 270.—

TUNNEL DU GRAND SAINT-BERNARD-ILES BORROMÉES du 9 au 10
avril (Pâques)

Fr. 123.—

LE GRAND TOUR DE LA HOLLANDE en car et bateau sur le Rhin
du 25 avril au 1^{er} mai

Fr. 465.—

PÈLERINAGE A LOURDES du 28 avril au 6 mai

Fr. 440.—

LA HOLLANDE en car et avion du 2 au 7 mai

Fr. 540.—

LA HOLLANDE en avion et car du 7 au 11 mai

Fr. 500.—

FRANCFORT — Grande exposition agricole avec une nuit à RUDES-
HEIM du 12 au 15 mai

Fr. 223.50

AVRIL au PORTUGAL, la plus belle des croisières du 16 au 28 avril
dès

Fr. 1 176.—

Organisation de voyages et de séjours en autocars, trains, avions et
bateaux.

Demandez notre programme 1966

DIRECTION L.E.B. Echallens

Tél. (021) 81 11 16



Les ardoises d'écoliers en véritable ardoise noire de
Frutigen représentent le matériel idéal pour les petites
classes

Fabrique d'ardoises de Frutigen SA

Téléphone : (033) 9 13 45

La Fabrique d'ardoises de Frutigen S. A. est à même
de livrer dans un délai très rapide n'importe quelle
quantité d'ardoises pour écoliers.

vaud

D'un bulletinier à l'autre

Jean-François Ruffetta assume depuis 4 ans la responsabilité des affaires pédagogiques au sein du Comité central avec compétence et dévouement. Ceux qui suivent les cours de Crêt-Bérard en automne connaissent bien son esprit volontiers ironique et son sourire amical.

C'est à lui que je remets sans crainte ma fonction de bulletinier, lui souhaitant beaucoup de satisfactions... et une bonne dose de philosophie pour chaque début de week-end !

Je remercie amicalement tous les collègues qui, pendant deux ans, ont mordu aux hameçons que je lançais, dans l'espoir de rendre la chronique vaudoise vivante. Pour Jean-François Ruffetta, je souhaite que toujours plus nombreux soient celles et ceux qui ont quelque chose à dire, et comprennent que le « Bulletin » est précisément fait pour cela !

P. B.

DEUX DÉPARTS AU COMITÉ CENTRAL

En ce début d'année, le comité s'appauvrit par le départ de deux de ses membres, et des plus qualifiés !

Après le président de l'assemblée générale au Capitole, après J.-F. Ruffetta, lors de la « remise des pouvoirs », c'est au bulletinier à dire — bien imparfaitement — la reconnaissance que la SPV doit à ces deux excellents collègues.

Merci à Françoise Waridel

« Dites-le avec des fleurs » : ce slogan de fleuriste me trotte par la tête, tandis que je prends la plume pour m'adresser à toi !

En voici donc une botte : bluets et coquelicots, pour ta simplicité, ton abord franc, ta totale absence de pédantisme ; roses, pour avoir su donner aux Allinges un cachet de bon aloi, ... et nous y avoir fait thé et café lorsque les séances de comité s'y prolongeaient ; œillets, pour souligner ton énorme travail de secrétaire de la SPV pendant deux ans, puis de secrétaire du CC pendant trois années : procès-verbaux et doubles de lettres en témoigneront longtemps encore ; doux asters

pour te remercier de ta constante charité envers nos malades et les jeunes gens et jeunes filles d'Echichens et des Mûriers ; une orchidée enfin, pour ta participation à un cours de Crêt-Bérard sur l'initiation à l'histoire, ... et ton ascension au poste de maîtresse de classe d'application à l'Ecole normale d'Yverdon !

Merci à Robert Schmutz

Deux ans que j'écrivais à ton sujet : « Tu as déjà fait bénéficier le comité de ta foi, de tes opinions réfléchies, de ton bon sens jamais en défaut », deux ans que tu accédais à la présidence de la SPV.

Mon Dieu, que ce fut long... et bref !

Long, par le nombre considérable d'heures consacrées à une société solide... et difficile !

Bref, à cause de l'ambiance amicale que, mardi après mardi, nous retrouvions aux Allinges, autour de toi.

Merci donc, une première fois, pour l'amitié dont tu fus le garant.

Longues séances de comité ; et pourquoi ? Parce que les problèmes se succèdent, ou plutôt se chevauchent, s'accumulent, se compliquent au fil des jours... tandis que le résultat tarde... que le succès s'estompe... et que la critique — sinon la réprobation — s'élève ici et là. Sans te laisser influencer par les contingences, tu continuais tout droit ta route : merci une deuxième fois, pour ton inébranlable sérénité.

Deux ans déjà que j'ajoutais : « Le bateau demeure lourdement chargé. » C'était si vrai que je ne puis énumérer ici que deux ou trois des problèmes essentiels auxquels tu t'es attaqué : améliorer notre statut — prestations de la Caisse de pensions, allocations —, lancer les commissions pour la nouvelle structure, défendre nos brevets, examens primaires et semaine de 5 jours : merci une troisième fois pour ton inlassable activité.

Malgré d'innombrables discussions, démarches, entrevues, le statut des enseignants primaires n'est pas encore réglé ; trop souvent, la collaboration avec les autorités s'est faite à sens unique. En as-tu souffert ? Peut-être, mais sans jamais le montrer : merci enfin pour l'enthousiasme que tu as su conserver... et nous faire partager !

P. B.

genève

Assemblée générale de l'UIG du 16 février 1966

Raymond Hutin, président titulaire qui a passé au SR (pédagogique) depuis septembre, ouvre l'assemblée par des remerciements et cède le micro à Jean-Jacques Maspéro qui l'a remplacé à la tête de l'Union et préside pour la première fois une plénière. La salle des fêtes du Buffet affiche « complet ». La lecture du PV de la dernière assemblée n'étant pas demandée, le président amorce un débat qui fera date dans les annales de notre association : rapport de minorité, rapport de majorité, deux résolutions, un amendement. Pourquoi toute cette grosse artillerie ?

Un cas de conscience : Tout en étant et restant unis sur le plan amical et collégial, les membres du CC se sont trouvés séparés, voici deux mois, par une question

de principe. Comme il était impossible à la minorité de se rallier à l'avis de la majorité, il fallut recourir à l'arbitrage de l'assemblée générale, instance supérieure de l'UIG. Ce qui nous valut la belle séance de mercredi passé, malgré quelques manifestations intempestives de collègues intolérants, ou excités par les feux croisés de la joute oratoire.

Nous sommes tous d'accord sur les points suivants :

1. Les cours de perfectionnement sont nécessaires chez nous, comme dans toutes les professions où la technique joue un rôle important.

2. Dans le cadre des exigences du plan d'études, la liberté d'enseignement doit nous être assurée en nous laissant le choix des méthodes.

Les divergences portent sur la dénomination de ces cours et sur leur caractère d'ordre moral et juridique : doivent-ils être oui ou non obligatoires ? Pour la majorité, il n'y a pas de problèmes. La loi de l'IP 61, dit, à l'art. 136 : **Les instituteurs et institutrices peuvent être appelés à suivre des cours obligatoires de perfectionnement.**

Pour la minorité, la logique ne suffit pas. Les cours organisés par le DIP depuis 1962 (ainsi que le prochain) sont des cours d'information, et non des cours de perfectionnement proprement dits, comme l'avait reconnu M. R. Jotterand, alors directeur de l'EP. **Ce dernier avait en outre admis, sur notre demande, qu'ils soient facultatifs, ayant compris que la valeur de ces cours dépendrait plus de l'esprit dans lequel ils seraient institués et se dérouleraient que d'un acte d'autorité préalable et définitif.** Offrir aux maîtres la liberté de les suivre ou non, c'était le leur en laissant la responsabilité morale. Le succès des cours organisés depuis 1962 fut tel qu'on dut chaque fois refuser des inscriptions. Des pour cent *a posteriori* ne modifient pas les faits !

Nos craintes ? L'obligation des cours entraînera tôt ou tard l'imposition des méthodes. Des précédents existent, mais la majorité ferme pudiquement les yeux sur la couture, Cuisenaire... pour ne pas les voir. Méditez la déclaration figurant au PV de la séance des délégations du 16 décembre 1965 : « M. A. Christe... assure les représentants des associations professionnelles que chacun reste libre de la méthode à utiliser, **pour autant que celle-ci soit efficace...** » Sur quel critère se basera-t-on pour l'affirmer ? Car n'importe quelle méthode, suivant le maître qui l'emploie et les élèves qui la subissent, peut avoir un rendement compris entre la médiocrité et l'excellence.

Le vote. — Tous ces arguments vous ont été développés, chers collègues présents mercredi dernier à l'AG. Ceux qui avaient une opinion ont pu l'exprimer et ont mérité parfois des applaudissements nourris, quand les interventions étaient sensées et sincères. Au vote, c'est le parti conformiste qui l'emporta, en repoussant la résolution de la minorité du CC par 70 voix contre 46 (60 %) et en acceptant celle de sa majorité par 78 voix contre 40 (66 %). L'amendement de Hutin à la résolution victorieuse exprimant les regrets de l'UIG à propos de l'obligation, n'eut pas plus de succès que la première résolution.

Le CC, enfin libéré d'un grave complexe de dédoublement, va reprendre le collier, plus uni que jamais sous le harnais, pour affronter les prochaines épreuves : statuts UIG, actualisation du plan d'étude genevois, etc.

Sans rancœur ni rancune !

E. F.

CIA — A propos de l'adaptation des traitements à l'indice 210

C'est la 5e fois que notre Caisse de prévoyance doit adapter les traitements des fonctionnaires à l'indice du coût de la vie (ou des prix à la consommation). Chaque fois, cette adaptation, de par la structure financière de la CIA, provoquait un fort déficit technique, qu'il fallait combler par un rappel, rendu supportable en l'étalant sur plusieurs années.

Ce rappel était assimilable à une cotisation supplémentaire temporaire qui s'ajoutait à la cotisation ordi-

naire de 12 %. Tout cela est résumé dans le petit tableau suivant :

Année	Indice	Déficit (millions)	Cotisation	
			supplém.	totale :
1950	100			
1951	150	10	7,2	19,2
1954	160	3,2	3,4	15,4
1962	180	16,8	6,3	18,3
1966	210	16,4	3	15

Si les trois premières adaptations ont été acceptées sans trop de récriminations, la 4e a provoqué une interpellation au Grand Conseil (23.2.62), car le montant net du salaire reçu à fin février 1962 fut pour plusieurs fonctionnaires, inférieur à celui perçu en novembre 1961, d'où un profond malaise. M. F. Dupont, alors président de la CIA et du Conseil d'Etat, dut fournir aux députés des explications au sujet des anomalies constatées.

Peu après, à la séance du 26.5.62, le député Mermoud demanda au Conseil d'Etat d'étudier une réforme éventuelle des structures financières et juridiques des trois caisses cantonales genevoises de prévoyance (CIA, CP et CEH).

Les résultats de cette étude, en ce qui concerne la CIA seulement, feront l'objet de prochains articles.

E. F.

Tribune libre...

Les propos du sans-grade

Tiens... eux aussi !

Lu l'autre semaine ce propos d'un professeur d'université :

« Tout le monde se « fiche » de l'expression, du mot juste. Les grands journaux sont farcis de tours incorrects, de termes empruntés à l'étranger. Or une époque comme la nôtre aurait besoin de garde-fous. Mais non : l'orthographe est inconnue, même chez les étudiants en lettres. »

Voilà qui doit faire plaisir à certains qui s'en vont clamant que l'enseignement ne vaut rien à Genève, que le problème n'est pas le même en France où tout le monde connaît son orthographe. Seulement, ce qui cloche dans ce raisonnement, c'est que le propos cité est extrait d'un article paru dans le « Figaro littéraire » du 28 octobre dernier et qu'il concerne Paris !

Tiens, eux aussi ! « C'est un rien, mais qui fait plaisir... » comme dit Gilles. Seulement, là-bas, on n'incrimine pas tout de suite l'école primaire, cette pestiférée responsable chez nous de tout ce qui ne va pas... Non, le professeur cherche le mal là où se trouvent les maux. Bravo ! Bel exemple de lucidité. Et j'approuve entièrement ces quelques lignes. Je m'en servirai lorsque des parents d'élèves viendront me tarabuster l'entendement, avec leur plus bel accent d'outre-Sarine, d'outre-Simplon, d'outre-Atlantique, d'outre-ce que vous voulez sur ce problème de l'orthographe que nous autres instituteurs n'arrivons pas à surmonter, paraît-il...

J'approuve également la suite des réflexions de ce professeur français :

« Que voulez-vous ? Nous souffrons d'une démagogie aiguë. J'emploie un langage qui pourra passer pour réactionnaire, mais le langage à la mode est également pernicieux. Comment voulez-vous que l'Université maintienne son niveau alors que l'on pratique la démocratisation de l'enseignement ? On ne peut faire accéder des centaines de milliers d'étudiants à un enseignement aussi élevé que celui dont bénéficiaient naguère le quart ou le cinquième à peine de ce nombre. »

C'est logique. Pour moi, dans ce cas-là, le problème est simple : que tous les éléments bien doués, quelles que soient leurs conditions sociales, puissent poursuivre

leurs études ! Que les métiers manuels, d'autre part, soient revalorisés en drainant pour leurs apprentissages des jeunes intelligents et capables ! Qu'il ne suffise pas d'une fortune bien assise des parents pour que l'enfant soit éjecté vers des études qu'il aura toutes les peines du monde à suivre ! Que l'orgueil des parents n'étouffe ni leur intelligence ni leur sensibilité ; et qu'ils ne perdent jamais de vue que respecter un enfant, c'est aussi admettre ses limites, l'encourager dans une voie que dictent ses inclinations. Si tous les gars du monde devenaient médecins, qui nous ferait du pain ?

Et, quant à moi, j'aime mieux un joyeux cordonnier habile et consciencieux, plutôt qu'un lugubre ingénieur sans talent. En d'autres mots, mieux vaut un bon chausse-pied qu'un méchant casse-pieds !...

Le sans-grade.

neuchâtel

Comité central

Séance du 17 février à Neuchâtel.

Le président, M. Jaquet donne tout d'abord connaissance de la lettre envoyée au Grand Conseil au sujet des questions posées par le député J.-Ph. Vuilleumier. Le texte en est publié ci-dessous.

La section de Neuchâtel est préoccupée par trois problèmes d'ordre éducatif :

- a) occupation des loisirs (enfants livrés à eux-mêmes) ;
- b) usage immodéré et sans discernement de la télévision ;
- c) absence d'intérêt pour le travail scolaire et le travail à domicile.

Quels remèdes à cette « démission des parents » l'école peut-elle apporter ? Ces objets seront inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée des délégués du 10 mars prochain.

La section du Locle, de son côté, demande au Comité central d'étudier activement la possibilité de réunir le corps enseignant neuchâtelois en un seul syndicat. Elle insiste également pour que le Comité central intervienne auprès du Département afin que le statut du corps enseignant sorte enfin de son doux sommeil.

Ecole normale. Une commission de travail chargée d'étudier les conditions d'admission à l'Ecole normale a été constituée. Elle comprend notamment les directeurs des écoles intéressées ainsi que deux déléguées de la SPN. Le Comité central a désigné pour cette tâche son président, M. Jaquet et Mme J. Huguenin, de La Chaux-de-Fonds. Cette commission examinera outre la remise en question des conditions actuelles d'admission, la possibilité de l'ouverture d'une deuxième voie d'accès. Dans l'esprit du directeur de l'école, comme dans celui des responsables de notre association, cette deuxième voie ne saurait offrir une solution de facilité. Cette préparation ne doit en aucun cas être plus courte ou plus facile que la voie ordinaire. La commission aura pour tâche également de revoir le plan d'études des sections pédagogiques.

Commission financière. Les conclusions du rapport de cette commission qui a fourni un immense travail sont déposées sur le bureau du Conseil d'Etat. Le rapport complet a été multiplié et sera distribué à tous les membres des comités de section. Un exemplaire par collège sera également à la disposition de chaque membre.

Le rapport sur les lignes directrices pour la pré-professionnelle sera remis aux présidents de section en un certain nombre d'exemplaires. Les collègues intéressés pourront l'obtenir en s'adressant à leur président.

Morgarten. Nous publions ci-dessous le texte du rapport adopté par le Comité central. Un exemplaire en a été envoyé au Département de l'instruction publique ainsi qu'à la SPR pour information.

Nouveau membre. M. Henri Etienne a demandé son entrée dans la SPN. Qu'il y soit le bienvenu.

G. B.

VPOD

La Chaux-de-Fonds, le 3 février 1966.
Au Grand Conseil du canton de Neuchâtel
par son président M. Aimé Jaquet,
10, rue du Midi, 2052 Fontainemelon.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La question déposée par M. Jean-Philippe Vuilleumier, député, sur le bureau du Grand Conseil, lors de la dernière session, et concernant les fréquentes absences de maîtres dues à la convocation des commissions et groupes de travail que postule la réforme de l'enseignement, a attiré l'attention des corps enseignants secondaire et primaire. Leurs délégués au Cartel cantonal VPOD, réunis en assemblée le 13 décembre 1965, ont procédé à un échange de vues sur les divers points soulevés par M. Vuilleumier, échange de vues qui a abouti aux conclusions suivantes dont nous vous prions de prendre connaissance.

M. J.-Ph. Vuilleumier demande en premier lieu que les séances ou colloques pédagogiques soient désormais réunis le mercredi après-midi.

Le corps enseignant, dans sa grande majorité, prouve sa conscience professionnelle, ne serait-ce qu'en assumant ses responsabilités d'éducateur et de pédagogue et en offrant sa collaboration loyale et inconditionnelle à tous les travaux que requiert la réforme de l'enseignement à un moment où la pénurie de professeurs et d'instituteurs, source de charges scolaires supplémentaires s'ajoute à la précarité des conditions de salaire et de travail qui caractérise le canton de Neuchâtel.

La question de M. Vuilleumier laisse supposer que les travaux concernant la réforme de l'enseignement ont lieu systématiquement pendant le temps d'école, ce qui est loin de la réalité. Du reste, le corps enseignant n'y souscrirait certainement pas. Bon nombre de commissions officielles ont été convoquées le mercredi

après-midi, les groupes de travail et les colloques de maîtres se réunissent souvent à 16 h. 30. La réforme de l'enseignement est une œuvre d'envergure et de longue haleine qui suppose l'adhésion morale et la participation effective du corps enseignant neuchâtelois à son élaboration et à sa réalisation ; encore faut-il admettre que nos maîtres ne sont pas « corvéables à merci » et ne sauraient consacrer la totalité de leurs loisirs à la collectivité, même si l'avenir des écoles est en jeu. Ils sont suffisamment accaparés par leurs charges scolaires pour que l'on en tienne compte.

Il s'ensuit que nous ne voyons aucune raison de modifier le déroulement des travaux concernant la réforme de l'enseignement. Il donne satisfaction. Au surplus, la suggestion de M. Vuilleumier contribuerait à ralentir dangereusement l'application de la réforme scolaire et à en retarder les effets. M. Vuilleumier lui-même, d'ailleurs, doit se conformer aux exigences du plan d'ensemble dressé par les autorités cantonales puisque la commission qu'il préside et qui s'est réunie deux fois jusqu'à présent n'a pas été convoquée le mercredi après-midi, mais bien un jeudi et un lundi après-midi.

Quant au deuxième point soulevé par M. Vuilleumier : organisation de cours de vacances obligatoires d'une semaine pour mise au point des programmes et des questions méthodologiques, on ne saurait y répondre en quelques lignes, car il touche à trop de questions de principe et comporte trop d'implications légales pour qu'il soit possible de le circonscrire dans le cadre d'une lettre aussi brève que celle-ci.

Dans les circonstances scolaires difficiles que traverse notre canton, nous pouvons assurer Mesdames et Messieurs les Grands conseillers que les vacances accordées et largement méritées suffisent tout juste au maître à récupérer les forces nerveuses qu'il a dépensées durant l'année scolaire et à renouveler son enseignement et ses connaissances par des lectures et des travaux qui le maintiennent au contact de l'actualité.

De plus, le nombre de jours de vacances est un droit fixé par la loi. Il n'en reste pas moins qu'un bon nombre d'enseignants (plus d'une centaine en 1965) s'inscrivent chaque année aux cours facultatifs organisés par la Société de travaux manuels et de réforme scolaire, d'une durée d'une, deux ou quatre semaines, ou suivent des cours de perfectionnement dans des universités étrangères. Rappelons en outre que les conditions de travail dans l'économie privée se sont considérablement améliorées depuis cinquante ans, ce dont nous nous déclarons très heureux, tandis que celles du corps enseignant n'ont pas changé ou témoignent même d'une notable aggravation.

En troisième lieu, M. Vuilleumier demande la suppression des demi-journées de congé accordées aux maîtres pour leur permettre d'assister aux délibérations de leur association professionnelle.

On peut évidemment discuter de l'opportunité de cette mesure, elle est cependant inscrite dans la loi. L'assemblée générale annuelle de nos deux associations syndicales, à laquelle les autorités cantonales se font régulièrement représenter, montrant ainsi l'intérêt qu'elle revêt à leurs yeux, concrétise en quelque sorte devant l'opinion publique le dialogue que notre syndicat poursuit avec le Département de l'instruction publique depuis plus d'une décennie sous la forme d'une collaboration fructueuse que nous tenons à maintenir et qui ne peut que conduire à des résultats bénéfiques pour les écoles du canton. Cette demi-journée est consacrée à établir le bilan annuel d'une activité professionnelle qui n'est pas que revendicatrice mais aussi

pédagogique et au cours de laquelle nous sommes appelés, d'une part, à prendre l'initiative des actions que nous jugeons utiles de mener et, d'autre part, à prendre position sur les mesures envisagées par les autorités cantonales. Signalons en passant le rôle moteur joué par le Syndicat des enseignants dans l'élaboration de la réforme de l'enseignement.

Dans l'espoir que cette mise au point sera de nature à éclaircir le problème soulevé par M. Vuilleumier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Cartel cantonal VPOD

Le président :

W. Kurz.

Le secrétaire :

W. Guyot.

Agressivité et progrès

Comme nous l'avions annoncé, le groupe jurassien du Mouvement JEAN a tenu ses assises le 16 janvier à Neuchâtel. A cette occasion, M. A. Rohrbach, directeur de l'Institution JEAN à Paris et à Genève, ainsi que sa femme, professeur à l'Ecole internationale de Genève, ont présenté une intéressante étude sur *l'agressivité*.

On a tendance à réprouver l'agressivité chez autrui, parfois chez soi-même, sans savoir bien de quoi il s'agit. L'agressivité est l'agacement qui nous saisit lorsque nous rencontrons des obstacles aux progrès que nous sentons être justifiés. Lorsque les obstacles sont inattaquables — par exemple l'autorité du père, de la loi civile, du prêtre, etc. — l'agressivité dévie sur d'autres objets et conduit à des erreurs de comportement. Et si les obstacles sont totalement inconnus, une névrose peut même s'instituer. Il est donc nécessaire de chercher les sources des pulsions agressives. Et le faire a conduit les psychologues à constater que la source est une force initiale « d'entreprise » qui caractérise tout ce qui a vie et par quoi le vivant se protège, subsiste, se reproduit et se développe. Au niveau humain, il faut donc ouvrir les voies à ce développement, et, si certaines voies sont bouchées, en découvrir d'autres. Sinon c'est la régression qui s'amorce, bien pire que l'agressivité.

Des exemples littéraires, musicaux et surtout pédagogiques ont illustré des exposés fort goûtés de M. et Mme Rohrbach et un intéressant cercle d'étude, puis de libres entretiens très animés ont clôturé cette journée d'étude enrichissante.

La votation scolaire au sujet de la Landsgemeinde de Morgarten (Rapport de la SPN-VPOD)

Il y a quelques mois, le Département de l'instruction publique invitait les instituteurs et institutrices à organiser une votation dans leur classe au sujet de l'achat du terrain historique de Morgarten par les écoliers suisses. Nos autorités scolaires cantonales ont, à cette occasion, formellement engagé les membres du corps enseignant à user de leur influence sur leurs élèves afin d'obtenir un vote affirmatif.

L'affaire que nous considérons ne paraît sans doute plus d'une actualité qui doive nous retenir. Aussi ne songeons-nous pas à nous prononcer sur les faits eux-mêmes et sur le fond de la question. Il ne nous appartient pas, en particulier, d'exprimer un jugement sur la signification d'un champ de bataille et sur l'opportunité d'y intéresser la jeunesse.

Mais l'Ecole ne saurait demeurer indifférente aux moyens que nos autorités ont utilisés afin d'obtenir l'assentiment des enfants. C'est d'ailleurs le rôle des éducateurs d'attribuer une importance primordiale, non pas au but que l'on atteint, mais au chemin que l'on suit. Or les moyens les plus contestables seront toujours utilisables et constituent pour nous l'actualité dont nous devons bien nous occuper aujourd'hui.

Nous constatons, en l'occurrence, que des bulletins de vote ont été remis à des êtres légalement irresponsables de leur décision et incapables d'en assumer les conséquences ; que des autorités ont, par recommandation précise, orienté un vote et spéculé sur le prestige que confère l'officialité pour exercer une certaine pression morale sur le corps enseignant ; que les votes affirmatifs ont été présentés comme autant de victoires du patriotisme dignes d'être proclamées en grande cérémonie. Nous relevons enfin que, dans notre pays où l'exercice des droits politiques est si sérieusement prôné, l'on a considéré ce rouage essentiel de notre régime démocratique comme une formalité et une petite comédie.

De tels moyens ne pouvaient donc aboutir qu'à des résultats à leur mesure : des enfants transformés en robots votent à des majorités totalitaires de 90 à 100 % selon les directives du Pouvoir ; ces écoliers deviennent des citoyens dégagés de tout sens civique qui refusent massivement de payer la facture contenue dans leur vote ; des maîtres, aux prises avec un cas de conscience en présence de ce qui leur est demandé, refusent nettement de prendre au sérieux les circulaires officielles.

Ainsi, l'affaire si anodine en elle-même de l'achat d'un terrain, nous conduit, au travers des moyens utilisés et des procédés introduits dans nos classes, en face d'un visage que de tels moyens et de tels procédés ont certainement atteint, qu'ils ont offensé : celui de la personne humaine. Et il nous est insupportable de voir se déformer si facilement le visage de l'enfance sous l'effet des dessins et des propagandes des adultes. Car c'est à ce moment que l'on scandalise les plus petits.

Des mœurs inquiétantes, on le sait, ont empoisonné le monde des adultes. D'autres avant nous ont dénoncé les dangers qui y menacent la personne humaine. Mais nous vivons semble-t-il le moment précis où, dans la crise spirituelle que nous traversons, on va, peut-être en toute bonne foi, tricher avec l'enfant comme on triche avec tout le monde, où, pour tout dire, on va s'attaquer à sa personne au nom des principes d'un « monde organisé pour le désespoir. » (Bernanos). Déjà le 30e Congrès pédagogique de Bienne alertait les péda-

gogues à ce sujet : « Le monde a besoin de culture, l'humanité d'humanités. Non point seulement de ces humanités classiques auxquelles on a trop longtemps limité la notion de culture, mais de tout ce qui peut donner d'épaisseur au présent spirituel. » (p. 50).

C'est précisément vers la personne que nos collègues de Suisse romande sentent en danger, qu'ils se tournent avec nous en proclamant que cette culture postule parmi les différentes aptitudes de l'élève celle, en particulier, « d'être capable de jugement, de choix, d'autonomie personnelle comme de coopération, dans le respect des autres hommes et de leurs activités. » (p. 93)

L'école a précisément reçu mission de conserver dans son intégrité un domaine où l'enfant est à l'abri des entreprises de ceux qui voudraient se servir de lui. Il est des circonstances où il faut rappeler au monde que l'enfant n'est pas mobilisable pour le service de quelque cause d'adultes, car il est soumis aux seules exigences de la culture, qui lui donneront une stature humaine.

Les pédagogues demeurent les gardiens du grand royaume de l'enfance. Ils ne sauraient se soustraire à cette tâche. Seuls les puissants peuvent s'offrir le luxe de se montrer accommodants. Ceux qui, dans notre temps, veillent sur le fabuleux trésor de l'enfance, sont d'une faiblesse dérisoire. C'est pourquoi, ils ne disposent que de l'arme de l'intransigeance.

Neuchâtel, le 3 février 1966.

CEMEA - Groupement neuchâtelois

Afin de répondre à de nombreuses demandes, nous vous convions à notre prochaine activité de perfectionnement consacrée au :

TISSAGE

Nous construisons un métier à tisser et tisserons sur ce métier de la laine et d'autres matériaux.

Date de l'activité : Samedi 26 février 1966, de 15 h. à 22 heures.

Lieu : Neuchâtel, local Cemea, rue de l'Hôpital 9 (en face du marché Migros).

Repas : Prendre un pique-nique pour le repas du soir.

Matériel : De quoi prendre des notes, règle, crayon, couteau... 2 écheveaux de grosse laine unie.

Prix : Fr. 4.50.

Inscription auprès de Jean-Laurent Billaud, 17 Carrels, 2034 Peseux.

jura bernois

Les enseignants du district de Moutier se déclarent pour deux bulletins scolaires

Jeudi après-midi 17 février s'est tenu à l'aula de l'Ecole secondaire de Reconvilier le synode d'hiver de la section SIB de Moutier. Les débats, qui furent suivis par environ la moitié de l'effectif, soit une centaine de membres, étaient présidés par M. Paul Schöni, instituteur à Court.

La bienvenue fut souhaitée par les enfants de Reconvilier qui interprétèrent deux très beaux chants sous la direction de M. Henri Devain, alors que M. Nemitz se faisait le porte-parole du Conseil communal et des autorités scolaires.

MM. Bindit, préfet, et Dubois, pasteur, assistaient à l'assemblée alors que, parmi plusieurs excuses, il fallait

relever celle de M. Joset, inspecteur d'arrondissement, retenu par les examens de l'Ecole normale ménagère de Porrentruy.

L'assemblée se recueillit tout d'abord en hommage à cinq membres disparus durant les six derniers mois : Mme Rossel et Mlle Rougemont, de Moutier, institutrices retraitées, M. Paul Domon, ancien directeur à Courchapoix et Mme Romy, de Sorvilier, et Maurer, de Malleray, tous deux membres actifs.

Au chapitre des mutations, deux nouveaux membres furent admis, MM. Hubert Boillat et Alfred Schiess, maîtres secondaires à Reconvilier, tandis qu'il était pris connaissance des départs suivants : MM. Jean-Maurice Imhoff, de Choindez, établi à Saint-Imier, Gabriel Lab, de Tavannes, nommé à Bassecourt, Paul-André Bögli, de Reconvilier, fixé à Corgémont, Mme Julienne Mon-

nerat, de Courchapoix, qui a quitté l'enseignement, Mlles Claudine Roulet, de Bévillard, Gisèle Gerber, de Malleray, Sylvia Seiler, de Malleray, en congé, Marie-Claire Gobat, de Crémènes, Marthe Perrin, maîtresse ménagère à Moutier, M. Michel Monbaron, de Malleray, qui poursuit ses études.

Des félicitations furent adressées à M. Ernest Monnier, instituteur à Moutier, pour ses 40 ans d'enseignement.

M. André Juillerat, de Sorvilier, présenta les comptes qui bouclent avec 1215 fr. 90 de fortune et qui furent approuvés sans autre.

Le président présenta ensuite son rapport. Il regretta un certain manque d'intérêt qui s'est manifesté à plusieurs reprises dans la section. Il donna connaissance de l'enquête qui a été faite parmi tous les membres pour la fixation la plus propice des dates des synodes. Il résulte des réponses reçues (75) que le synode d'été devrait avoir lieu entre mai et la mi-juin, un jour entier, avec une excursion, celui d'hiver en février, un jeudi de préférence, un jour ou un après-midi. M. Schöni rappela les contestations soulevées par certaines grandes localités du canton à la suite du vote de la loi sur les traitements. Une requête globale sera adressée aux instances supérieures par le comité, afin que l'on revioie le classement des sept plus grandes localités du district. Tous les membres de la SIB recevront prochainement deux numéros fusionnés de l'« Ecole bernoise » et du « Schweizerische Lehrerzeitung », à titre d'essai ; tous ceux qui le désirent pourront y faire paraître des articles en français.

Le président, le secrétaire, M. Jung, et le caissier sont arrivés au terme de leur mandat de 4 ans. Ils seront remplacés au sein du comité de section par M. René Schaller, instituteur à Mervelier, Mlle Josiane Käslin, institutrice à Courrendlin, et M. Jean Greppin, maître secondaire à Moutier. M. Romain Voirol, de Courrendlin, et Mlle Suzette Chodat, de Moutier, ont encore deux ans à accomplir au comité. Celui-ci se constituera lui-même, en juillet prochain. MM. Rodolphe Leuenberger et Mario Girod, tous deux de Moutier, ont été désignés comme vérificateurs des comptes pour une période de 4 ans.

Désormais, vu son effectif grandissant, la section a droit à quatre délégués à l'assemblée de la SIB. Mlle Marianne Devain, de Reconvilier, MM. Henri Baumgartner, de Tavannes, Paul Schöni, de Court, et Rodolphe Leuenberger, de Moutier, furent désignés comme délégués pour 4 ans.

Deux bulletins par an

La question de la remise de deux ou trois bulletins scolaires par an ne donna pas lieu à une grande discussion, car elle avait déjà été étudiée lors d'un précédent synode. Alors que 23 enseignants se déclarèrent partisans du statu quo, 47 se prononcèrent pour la remise de deux bulletins, mais sans rapport intermédiaire.

L'assemblée, ainsi que les membres retraités présents, ratifièrent la désignation de M. Charles Jeanprêtre, de Bienne, comme délégué à l'Association des retraités nouvellement créée, et celle de M. Waldemar Wüst, de Moutier, comme délégué de section. Désormais, les retraités resteront membres de la section, à moins qu'ils y renoncent expressément.

A une très grande majorité, la section se prononça ensuite pour que la SPJ étudie et transmette aux autres sections jurassiennes une proposition visant à la suppression des cours obligatoires pour l'enseignement

de l'allemand, du dessin technique et des travaux manuels, les cours facultatifs de perfectionnement devant en revanche demeurer et être vivement recommandés. La suppression des cours d'allemand et de dessin technique — cette branche étant incluse dans le programme d'étude de l'Ecole normale — rendrait le brevet d'enseignement primaire plus complet. Quant aux cours de travaux manuels devant parfaire les connaissances et les méthodes déjà acquises à l'Ecole normale, leur brevet d'enseignement comme branche facultative pourrait certainement, par exemple, être acquis par des cours donnés durant le temps des études à l'Ecole normale.

La question du début de l'année scolaire en automne ne fut pas reprise, une grande majorité d'enseignants du district s'étant déclarés favorables à cette nouvelle conception lors d'une précédente réunion.

M. Joset, inspecteur, empêché, avait tenu à ce que le président fasse part de certaines communications, notamment sur le fait que les tarifs de remplacement vont changer dès le 31 mars et que les anciennes formules ne sont plus valables dès cette date. L'arrondissement a changé de désignation à la suite de la création de deux nouveaux arrondissements dans l'ancien canton ; dorénavant ce sera l'arrondissement 13.

La partie administrative fut suivie d'une conférence donnée par M. Jules Carrez, ancien directeur d'école à Valentigney, en France, sur le sujet « Sens et originalité de l'œuvre de Louis Pergaud ». Un souper en commun mit fin à cette journée bien remplie.

Les enseignants francs-montagnards s'opposent au vicariat imposé aux jeunes instituteurs

Le corps enseignant des Franches-Montagnes a tenu son assemblée synodale d'hiver le mardi 15 février, dans le nouveau bâtiment de l'Ecole secondaire de Saignelégier. M. Laurent Willemin, président, ouvrit la séance en présence d'une soixantaine de participants. M. Joset, inspecteur, s'était excusé. Dans son rapport le président rappela l'activité de la section durant l'année écoulée ; il adressa des félicitations spéciales à Mlle Madeleine Marer, institutrice aux Breuleux, pour ses 40 ans d'enseignement.

Quatre nouveaux membres furent admis : Mlles Josiane Donzé et Fernande Aubry, du Noirmont, Myriam Scheublé, des Breuleux, et M. Bernard Prongué, d'Epiquez. Plusieurs démissions furent enregistrées, celles de Mlles Evelyne Froidevaux, des Pommerats, Marie-Jeanne Cattin, des Emibois, de MM. Norbert Girard, des Pommerats, et Claude Barras, d'Epiquez, de M. et Mme Antoine Jeker, du Noirmont.

Les comptes présentés par M. Germain Poupon, des Breuleux, furent approuvés sans autre. En remplacement de Mlle Evelyne Froidevaux qui a quitté la section et de MM. Emile Boillat, du Noirmont, et Germain Poupon qui ont achevé leur mandat, Mme Suzanne Schaller, de Saignelégier, et MM. Georges Varrin, du Bémont, et Paul Simon, des Breuleux, furent élus membres du comité. M. Alphonse Bilat, délégué à la SIB, fut confirmé dans sa charge pour une nouvelle période. Enfin, M. René Froidevaux de Saignelégier, fut désigné comme vérificateur des comptes.

Un vote par correspondance avait eu lieu, l'automne dernier, au sujet du déplacement du début de l'année scolaire en automne. Il fut donné connaissance de ce vote : 9 partisans du statu quo, 39 pour le début de l'année en automne. Après discussion, l'assemblée s'est prononcée en faveur du maintien de la distribution de trois bulletins de notes durant l'année scolaire. Il a

ensuite été pris connaissance du projet de loi adopté par le Grand Conseil bernois dans sa dernière session. Une modification de la loi actuelle vise à soumettre les jeunes instituteurs à un vicariat de deux ans dès leur sortie de l'Ecole normale. Ce n'est qu'après cette période que les nouveaux pédagogues recevraient leur diplôme. A l'unanimité, les enseignants de la section des Franches-Montagnes ont décidé d'appuyer la SIB dans ses démarches auprès de la direction de l'instruction publique en vue du retrait ou de l'ajournement de cette loi.

Une sous-section de la Société jurasienne des maîtres de gymnastique sera créée aux Franches-Montagnes le printemps prochain ; un entraînement hebdomadaire est prévu pour ses futurs membres.

Après la partie administrative, les participants visiteront le nouveau collège secondaire, puis se rendirent à l'église paroissiale pour y écouter un concert d'orgue remarquable donné par M. Philippe Laubscher, professeur au Conservatoire de la Chaux-de-Fonds et organiste à l'église française de Berne.

La journée s'acheva à l'Hôtel de la Gare où fut pris un excellent repas, dans une ambiance agréable et très détendue.

A. F.

SJTMRS - Présentation des cours 1966

1. **Menuiserie** — Cours de base à Bienne (4 semaines, du 4 au 30 juillet), en collaboration avec la société cantonale (donc cours bilingue).

2. **Cartonnage** — Cours de base (4 semaines également, du 11 juillet au 5 août), sous la direction de M. Roger Droz, maître de travaux manuels à l'Ecole normale de Porrentruy.

Les attestations reçues aux cours 1 et 2 permettent l'enseignement dans nos classes jurassiennes, au même titre que celles reçues dans les cours centraux suisses, la matière enseignée étant la même.

3. **Lecture-récitation ; orthographe-grammaire** — M. Henry, maître d'application à l'Ecole normale de Porrentruy, mettra le fruit de son expérience au service des collègues, en 2 jours (vacances d'octobre). Aperçu sur les méthodes de lecture ; de la lecture courante à la compréhension des textes ; la diction et la recherche de l'expression ; l'emploi du disque et du magnétophone ; l'orthographe grammaticale et l'orthographe d'usage ; des suggestions concernant l'emploi des « Cours d'orthographe BLED » (nouveaux manuels obligatoires) ; les divers types de dictées et la correction des travaux : que de pain sur la planche !

4. **Dessin technique** — Ce cours sera donné par un spécialiste en la matière, M. René Oswald, maître professionnel, Delémont. Un nouveau plan d'études étant actuellement en élaboration, et l'enseignement de la branche devenant obligatoire, nul doute que les collègues inscrits seront nombreux. (1 semaine du 4 au 9 juillet, à Moutier).

5. **Règle à calcul** — Le développement de la technique ne devant laisser personne indifférent, il faudra, plus ou moins rapidement, s'y atteler... La règle à calcul est un moyen mécanique pour calculer rapidement, approximativement, sur 4 chiffres : multiplications, divisions, élévation au carré et au cube, extraction de la racine carrée et de la racine cubique, etc. (16 heures, éventuellement le soir, à Delémont).

6. **Rotin** — La vannerie est une discipline à la portée de tous les élèves, et également des moins doués manuellement. Elle permet aux enfants, garçons et filles de tous âges, de confectionner des objets pratiques ou d'ornement, et toujours de bon goût. M. Abel Babey, en 3 jours, (du 29 au 31 mars), dispensera les éléments nécessaires pour que chacun, maîtres et maîtresses, puisse se débrouiller ensuite.

7. **Bricolage pour les fêtes** — Les fêtes de Pâques, de Noël, la fête des mères, etc., permettent aux enfants de fabriquer en classe des objets plus ou moins artistiques peut-être, mais dont le plus modeste a le don de plaire aux parents. Dans le corps enseignant comme ailleurs, les bonnes intentions sont là, mais souvent les idées manquent... Mme Daniella Parisi, maîtresse froebélienne à Bévillard, mettra son imagination créatrice au service des collègues qui le souhaitent. Pour le degré inférieur, les 30 et 31 mars ; pour le degré moyen et supérieur, les 1er et 2 avril, à Moutier, Bévillard ou Courtelary.

8. **L'inclusal** — (2 après-midi, à Delémont, dans la première quinzaine d'octobre). Cette matière nouvelle permet des préparations biologiques intéressantes : de petites bestioles (insectes ou autres), desséchées, peuvent être encadrées dans une matière plastique transparente. Un même cours a été organisé en 1962 déjà, à l'Ecole normale de Delémont.

9. **Initiation aux nombres en couleurs** — Les nombres en couleurs connaissent une telle vague dans certains milieux pédagogiques, et ont donné des résultats si surprenants qu'il serait naïf de vouloir les présenter. Aussi avons-nous jugé nécessaire d'en prévoir deux à notre programme, à l'intention du corps enseignant qui désire autre chose que la méthode traditionnelle (2 jours aux vacances d'automne).

10. **Initiation au précalcul et exercices qualitatifs avec nombres en couleurs** — (2 jours aux vacances d'automne). (D'autres cours de perfectionnement concernant les nombres en couleurs seront organisés ultérieurement.)

11. **Etude du milieu** — M. Adolphe Ischer, Neuchâtel, spécialiste en la matière, se mettra à notre disposition, en 1967, pour un cours qui s'annonce passionnant : étude approfondie d'un secteur déterminé (un carré de 4 kilomètres de côté), en pays franc-montagnard. Les collègues qui seraient disposés de suivre ce cours (en 1967), sont priés de s'annoncer maintenant déjà (inscription provisoire), pour en faciliter l'organisation.

Remarques : La liste détaillée des cours a été adressée à tous les membres de la société. Elle a paru dans nos journaux jurassiens, à l'intention des non-membres qui peuvent le devenir.

Les cours auront lieu dans la mesure où les crédits nécessaires seront accordés, et s'ils réunissent un nombre suffisant d'inscriptions.

Ils auront lieu, dans la mesure du possible, pendant les périodes de vacances.

S'inscrire par carte postale, en mentionnant le numéro et le titre du cours, à André Aubry, secrétaire de la SJ de TM et RS, 2852, Courtételle, téléphone (066) 2 35 28, jusqu'au 10 mars 1966.

A.



notes de travail

Samedi 2 mai

Patrick est en train de démolir à coups de marteau une batterie d'auto qu'il a amenée de la décharge dans une brouette. Jojo est de mauvais poil et refuse tout travail d'équipe.

Laisser courir un peu. Le temps est doux sous un ciel gris, tous les pommiers sont en fleurs. La floraison est d'une royale exubérance.

Patrick a fini de mettre sa batterie en poudre. Il n'a pas trouvé la lumière qu'il y cherchait. Cette recherche me rappelle tellement la démarche de certains théologiens...

Lundi 11 mai

Les foins seront beaux, hauts de deux pieds déjà. Le vent de ce jour de soleil court sur les champs et les creuse de longues vagues comme la mer.

Mardi 12 mai

Bagarre entre Bruno le Sicilien et un groupe adverse. Xénophobie à fleur de peau. Influence du milieu : « sale piaf, magute, macaroni... » Rien qui fasse horreur comme cet absurde esprit de clan, ce mépris de l'étranger. Il n'y a pas besoin d'aller en Alabama pour connaître la ségrégation. Romain, leader du « Ku-Klux-Kan » d'ici et Bruno se serrent la main. Lors de la conversation que nous avons eue tantôt, Charles dit soudain : « Moi je suis sûr qu'on est injuste avec les Italiens, qui nous valent bien ». Cette parole venant de lui me donne de l'oxygène pour le restant du jour. Il pleut. Une équipe travaille à affiner et arrondir à la lime des flèches que nous construisons à partir de longs fuseaux de bois dur.

Mardi 19 mai

Attrapé au vol cette pensée de Pierre Dac qui vaut son pesant d'or : « Donner beaucoup avec ostentation, ce n'est pas bien beau, mais ne rien donner avec discrétion, cela ne vaut guère mieux ». Et cette autre de Guehenno : « Bénis soient ceux qui n'ont rien à dire, pourvu qu'ils ne le disent pas ».

Il m'arrive souvent de me demander quelle empreinte nous pouvons bien laisser à ceux qui nous quittent. Je sais en tout cas que l'attitude des nouveaux nous déconcerte chaque fois : ils sont charmants souvent, mais perdus dès qu'une tâche précise ne leur est pas assignée, bons camarades tant que le maître est là. Privés de stimulants, qu'ils soient classements ou récompenses, ils semblent un peu désemparés comme si une vie plus libre leur était trop difficile...

Vendredi 29 mai

Ce matin, le ciel a la pureté des lendemains de pluie. Quelques nuages seuls dansent au-dessus du Grammont. Nous nous attaquons, dès l'arrivée, à « nos écuries d'Augias ». C'est un travail peu agréable que je remets depuis des mois. Derrière le hangar se sont amoncelés depuis des années, planches, tôles diverses, cadres de portes, tringles, bois de démolition mis au rebut, auxquels se sont ajoutés peu à peu toutes sortes

de pièces d'autos inutilisées, vieux amortisseurs, pare-chocs... Un vrai blason de bidonville ! Il faut une bonne fois opérer un tri dans ce magma et le peuple retrousser ses manches. Cette fois, nous y voilà. Il est bon de s'attaquer à un travail semblable de temps à autre, « travail témoin » s'il en est.

C'est les nouveaux que je regarde à l'œuvre, mine de rien. Il y a Romain arrivé ici avec les plus vives recommandations : il a obtenu l'an passé je ne sais quel prix de mérite. Mais au bout de cinq minutes, Romain est installé au petit endroit où il siègera une demi-heure au moins. C'est étonnant ce que certains travaux sont constipants ! A son retour il révèle une habileté affirmée dans l'art de ne jamais se salir les mains et de ne transporter que les seuls objets légers. Je ne dis rien, mais je regarde un peu Jojo pour me remettre l'âme. Jojo, c'est tout le contraire : le mauvais garçon. Arrivé étiqueté : « instable, à surveiller, délinquant mineur » et tout un sonnet ! C'est vrai qu'il n'est pas un enfant de chœur Jojo et qu'il m'en fait voir. Il n'en reste qu'il est mon bras droit aujourd'hui ; il est là chaque fois qu'il y a une planche pourrie à empoigner, un cardan à déplacer. Il a le geste exact et on ne risque rien à balancer une poutre avec lui, il lâchera au bon moment. Après 10 minutes de travail, il est sale comme un peigne. Mais, en plus de son travail, il a organisé une équipe en moins de deux. Toi, tu empiles, toi tu mènes. Bruno t'accompagne pour tenir le dessus. Et la brouette chargée se met en route. Il est le dernier à rester avec moi alors que Romain dégouté depuis longtemps de ces vils travaux, prend du soleil au bord de la piscine. Lorsque enfin nous rentrons en classe, il se retourne soudain et me dit : « Ben on peut dire qu'on a fait du vrai boulot aujourd'hui m'sieur ».

— Va te laver les mains Jojo, et va dire à Romain que nous rentrons en classe reprendre le travail.

Samedi 30 mai

Ce matin, soleil, vent léger ; nous coulons une dalle à l'ouest de la piscine. Faire du ciment est bien un des travaux qu'ils préfèrent et nous y sommes tous attelés jusqu'à onze heures sans voir passer le temps. Bruno, l'Italien, ne peut se résoudre à rentrer et n'en finit pas de lisser la bordure à mains nues. Lavage des brouettes et des outils à grande eau, arrosage mutuel et rituel. Mais le soleil est chaud et le vent frais vous les sèche en trois fois rien. Denis seul a voulu continuer son travail qui est d'arracher des clous rouillés du bois de démolition. Armé de la grande tenaille et du marteau depuis deux heures, il n'a pas molli. Cette aptitude à prolonger un effort solitaire, chose nouvelle pour lui, me ravit.

Mardi 9 juin

Importance de la voix. Que de voix dures, acides qui traduisent une angoisse ou une mort de l'être profond. Que de choses importantes l'Ecole normale ignore. Apprendre au moins à parler clairement sans élever la voix. C'est un véritable repos pour l'auditeur qu'une voix simplement en place. Nécessité donc de poser ces

voix. On ne suppose pas un acteur articulant mal et mâchouillant dans sa barbe. Le maître parle du matin au soir. J'ai encore dans l'oreille la voix de ma maîtresse d'école enfantine. Elle était fraîche et savoureuse comme une eau de montagne.

Mercredi 10 juin

J'ai parlé un peu longuement l'autre jour de l'attitude de Romain et de Jojo face à une tâche rébarbative. Romain, l'enfant sage, le bon élève, et Jojo le cancre. Si je l'ai fait, c'est pour montrer une fois encore combien les canons de l'Ecole diffèrent souvent de ceux de la vie. Les vertus qui définissent un bon élève ne sont pas nécessairement celles qui plus tard en feront un citoyen utile à la cité. C'est pourquoi il ne m'inquiète pas trop d'avoir à faire à de « mauvais élèves ». Les bons qui savent, les mauvais qui ignorent. On pourrait dire aussi : les bons qui peuvent, les mauvais qui ne peuvent pas, les bons qui donnent, les autres qui gardent. Et plus loin encore : les bons qui aiment, les autres qui détruisent.

Surtout ne pas se prendre trop au sérieux. Rien de plus surprenant qu'un homme cultivé qui pontifie. Qu'est-ce donc que notre culture si elle ne nous ouvre les yeux sur notre taille et nos limites. Lever un peu les yeux le soir vers les étoiles et se mettre doucement à rire.

Oh ! l'horrible, la puante science que celle qui se

prend au sérieux, la science au morne visage. Que peut bien être la science sinon l'expression de la vie même et sa jubilante palpitation.

Samedi 13 juin

Je cause avec un responsable de l'école. Nous parlons des mesures qui permettraient et la déconcentration des classes et la création de pavillons de banlieue. Bien sûr, me dit-il, ce serait l'idéal, mais vous voyez bien que c'est impossible. Je repense à la réponse de ce général anglais de la dernière guerre : « Nous allons commencer par les choses très difficiles. Les choses impossibles prendront un peu plus de temps ».

Que de peine nous avons à sortir des sentiers battus. « Cela ne se fait pas, c'est trop différent des choses dont nous avons l'habitude »... Nous sommeillons doucement face à un monde qui s'emballe...

Mardi 16 juin

Les classes de Chailly viennent se baigner à la piscine : joie des gosses.

Une phrase de Chabrol me suit : « Il y a trois sortes d'hommes : ceux qui croient et sont heureux, ceux qui ne croient pas et voudraient croire, ceux enfin pour qui les problèmes n'existent pas et qui sont morts ».

D. Courvoisier.

Les experts de 29 pays approuvent un projet de recommandation sur la condition du personnel enseignant

Les experts de 29 pays ont approuvé le 28 janvier, à l'unanimité, un projet de recommandation internationale visant à améliorer la condition professionnelle, sociale et économique du personnel enseignant.

Cet accord est intervenu lors d'une réunion qui s'est tenue à Genève du 17 au 28 janvier sous les auspices conjoints de l'Organisation internationale du travail et de l'Unesco. Fruit de la collaboration des deux organisations, le projet est fondé essentiellement sur les conclusions de deux comités d'experts réunis, l'un en 1963 par l'OIT sur la condition sociale et économique du personnel enseignant du premier et du second degré, l'autre en 1964 par l'Unesco sur le statut des enseignants. On a également tenu compte des avis formulés par les gouvernements et par les organisations internationales d'enseignants.

Le projet de recommandation n'est pas destiné à créer d'obligation juridique pour les gouvernements, mais il aura pour objet de les aider, ainsi que les organisations d'enseignants, dans les efforts qu'ils déploient pour améliorer le statut professionnel et les conditions de travail des maîtres et professeurs, en énonçant des normes minima reconnues sur le plan international. Instrument international, la recommandation n'en laissera pas moins les différents pays libres de prendre les mesures — législatives ou autres — qu'ils jugeront nécessaires en tenant compte des dispositions constitutionnelles et de la nature des divers systèmes scolaires.

Le projet de recommandation rappelle les raisons d'être d'une politique scolaire et les buts de l'enseignement, suggère des mesures concernant les conditions d'entrée dans la profession enseignante, la formation

initiale et le perfectionnement en cours d'emploi, ainsi que l'organisation de la carrière. Il insiste également sur la nécessité d'élaborer une réglementation établissant les droits et les obligations des enseignants, définit les conditions d'un enseignement efficace, attire l'attention sur l'importance des traitements qui devraient être en rapport avec celle de la fonction enseignante et sujets à révisions périodiques.

Le texte approuvé par les experts précise que les enseignants et leurs organisations devraient être étroitement associés à l'élaboration de la politique scolaire, notamment à celle des programmes et des méthodes pédagogiques. Il suggère que les traitements et les conditions de travail des enseignants soient fixés par la voie de négociations entre les organisations d'enseignants et les employeurs.

Quant à la pénurie d'enseignants, le projet de recommandation souligne que les mesures exceptionnelles prises pour y remédier ne devraient en aucune manière porter atteinte aux normes professionnelles établies ou à établir. Certains expédients, tels que les classes à effectifs excessifs ou l'augmentation déraisonnable des heures de cours, sont déclarés incompatibles avec les buts et les objectifs de l'enseignement et préjudiciables aux élèves. Aussi l'amélioration de la situation sociale et économique des enseignants, de leurs conditions de vie et de travail, comme celle des conditions d'emploi et des perspectives d'avenir qui leur sont offertes constituent-elles le meilleur moyen pour remédier à toute crise de recrutement d'un personnel pleinement qualifié.

Une conception nouvelle

Apprendre à lire

La scolarité commence à 6 ans. Il est probable qu'à cet âge l'enfant est doué :

- d'une mémoire excellente,
- d'une attention exceptionnelle,
- d'une docilité remarquable,

puisqu'il doit assimiler en un an un millier de lettres, sons et syllabes pour parvenir à la lecture d'un texte. J'ai relevé dans les livrets destinés à l'apprentissage de la lecture dans les cours préparatoires 895 éléments nécessaires à la formation des mots. Ajoutons les difficultés suivantes :

- pluriel en S,
- pluriel en X,
- pluriel des verbes en ENT,
- M avant M, B, P,
- Y = II,
- S = Z, SS,
- les terminaisons (petit, grand...),
- les consonnes doubles (attendre, patte...),
- les cas particuliers (souris, sirop...),
- les liaisons, la ponctuation, l'intonation..., etc.

Ne nous étonnons plus si le pourcentage des enfants « dyslexiques » augmente régulièrement d'année en année.

Cependant les générations précédentes ne posaient pas ces problèmes ? C'est sans doute que nos élèves n'ont plus cette attention exceptionnelle, ni cette docilité de leurs aînés. Quant à la mémoire, elle reste excellente lorsqu'il faut retenir les marques de voitures mais elle devient médiocre lorsqu'il faut retenir une lettre ou un son.

La guerre des méthodes n'a pas résolu ce problème. Les enfants qui présentent un retard en lecture et en orthographe ont appris à lire différemment et ils sont également nuls.

L'intelligence n'est pas toujours en cause : un grand nombre d'enfants « mauvais » en orthographe ont un quotient intellectuel supérieur à la moyenne. Les débiles ont davantage de difficultés, mais leur niveau scolaire n'est pas forcément en rapport avec leur niveau mental.

Les troubles du comportement sont souvent liés à la faiblesse en orthographe. Ils peuvent être la cause mais aussi la conséquence de cette inaptitude. L'élève n'aime pas l'échec, il a besoin de réussir pour être équilibré.

RÉUSSIR à l'école c'est savoir LIRE d'abord. Depuis 15 ans, environ 500 enfants handicapés m'ont été confiés, c'est grâce à eux et avec eux que j'ai trouvé une solution.

DYSLEXIE - DYSORTHOGRAPHIE

Je n'aime pas ces mots savants qui sont utilisés constamment depuis quelques années.

« La **dyslexie**, nous dit le dictionnaire, est une alexie transitoire dans laquelle le malade, après avoir lu quelques mots, est incapable de comprendre ce qui suit et est obligé de s'arrêter un court instant avant de pouvoir reprendre et comprendre sa lecture. »

L'alexie est une cécité verbale.

La **cécité verbale** est une impossibilité de comprendre les idées exprimées par l'écriture. C'est une affection d'origine centrale et non oculaire.

La **cécité littéraire** est une variété de la précédente, qui s'en distingue en ce que le malade ne peut pas lire les lettres, tandis que, dans la cécité verbale, il continue de pouvoir épeler les mots qu'il ne peut pas lire et auxquels il est incapable d'attacher l'idée qui y correspond.

Si j'ajoute les définitions des mots : aphasie, aphémie, agraphie, anarthrie, il me sera alors facile de vous démontrer que vous devenez « dyslexique » ; en effet, j'utiliserai souvent ce terme entre guillemets. « **Dyslexie** » pour ma part aura le sens de « difficulté pour lire » et « **Dysorthographe** » celui de « difficulté pour apprendre l'orthographe ».

Il est certain que les vrais dyslexiques relèvent du domaine de la médecine ; il s'agit, dans leur cas, de lésions de la zone cérébrale. Une éducation par des spécialistes s'impose. Pour les autres, j'affirme qu'une méthode préventive vient à bout de toutes les difficultés ; j'ai connu deux véritables dyslexiques en quinze ans.

Dans nos écoles, il existe trois catégories d'élèves :

1. **les bons élèves** qui lisent bien et ne font pas ou peu de fautes ;

2. **les mauvais élèves** qui lisent mal, écrivent souvent mal et sont tous mauvais en orthographe ;

3. **les cas :**

— certains lisent très bien mais échouent dans d'autres domaines (calcul, orthographe, rédaction...)

— certains sont très « bons » en calcul, en rédaction, ils sont intelligents mais nuls en orthographe.

Les deux dernières catégories comprennent : les « débiles », les « fous », les « instables », les « caractériels », les « paresseux », j'en passe et des meilleurs de ces adjectifs dont on affuble en réalité tous les enfants qui n'ont pas assimilé la lecture et surtout l'orthographe qu'on leur inflige. Je ne suis ni pour la globale, ni pour la syllabique, ni pour une méthode mixte ; ce sont des méthodes qui n'ont pas été conçues à partir des difficultés réelles des élèves, elles ne sont valables que pour les bons élèves.

LES DIFFICULTÉS D'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE

La mémoire

Les enfants « dyslexiques » sont incapables de retenir une lettre ou un son.

La plupart du temps, sur les livrets de lecture, on présente la lettre avec plusieurs dessins :

Ex. : la lettre R est présentée avec des dessins et des mots comme RAT ROBINET ROSE.

Pour que l'élève retienne une lettre ou un son, il faut :

1. que l'image, support de mémoire, soit **unique**,

2. que cette image évoque **automatiquement** la lettre ou le son. C'est évidemment ce que mes collègues croient faire lorsqu'ils proposent un support de mémoire. C'est également ce que je faisais au début de mes recherches, mais j'ai dû capituler devant l'échec de mes élèves, jusqu'à ce que je trouve le support de mémoire **incontestable**. Je m'explique : **Prenons par exemple la lettre F.**

F comme dans fenêtre ? Est-ce que cela ne paraissait

pas évident ? La fenêtre c'est un mot du vocabulaire usuel, c'est facile à dessiner, les enfants d'un cours préparatoire le retiennent, les dyslexiques ne le retiennent pas, ou du moins pas tous. Il fallait donc trouver autre chose, dessiner par exemple une fenêtre en feu ; même échec pour beaucoup trop d'enfants (certains disaient carreaux). J'ai donc abandonné la fenêtre et j'ai dessiné un feu de bois, 50 % ont retenu F. J'ai alors ajouté sur le côté gauche du feu un petit bonhomme stylisé qui soufflait fort sur le feu, le bonhomme Fait FFF sur le Feu.

Réussite à 100 %.

J'ai procédé ainsi pour toutes les lettres et pour tous les sons. Ce fut long et très délicat. J'ai expérimenté sur des centaines d'enfants difficiles, débiles ou intelligents, grâce à la complaisance de mes collègues et aussi parce qu'ils sollicitaient une aide. Les enfants eux-mêmes m'ont souvent guidé : ils comprenaient très bien ce que je recherchais.

L'orientation

Je ne vous apprendrai rien en vous rappelant que les « dyslexiques » sont mal latéralisés ; par conséquent, il est très important de veiller au dessin du support de mémoire :

Ex : S est évoqué par le serpent disposé comme le S dans la plupart des livrets que j'ai consultés, C est évoqué par un coq et les plumes de sa queue dessinées en forme de C ; mais, même lorsque ce n'est pas si criant, il est nécessaire de veiller à l'orientation : ce petit bonhomme qui fait F est placé à gauche du dessin parce que l'enfant le trouvera à gauche dans FA FE FI FO FU, il ne verra que plus tard les syllabes inverses. L'enfant qui retient prend confiance.

LA PROGRESSION

Je me suis souvent demandé ce qui avait bien pu guider les auteurs des livrets de lecture quant à la progression qu'ils avaient choisie. Je veux parler uniquement de la progression des méthodes syllabiques, puisque ma méthode est syllabique.

Dans la plupart des cas, on apprend les voyelles, puis des consonnes dites « faciles », que l'on associe aux voyelles pour former les syllabes et les mots, puis les phrases.

J'ai consulté des dizaines de livres de lecture, j'ai souvent retrouvé les mêmes « supports de mémoire », je n'ai jamais trouvé la même progression.

Bien que je sois certaine de l'efficacité des supports de mémoire choisis avec mes élèves, je pense que dans certains cas on peut en admettre d'autres :

Ex. : CH de CHEval pourrait être CH de CHEminée ; AI de AIlle pourrait être AI de balAI ; les résultats seraient moins immédiats mais l'enfant n'en serait pas perturbé.

Par contre, l'apprentissage de la lecture de certaines lettres avant ou après, ou avec certaines autres, est dangereux. Il ne faut jamais apprendre é en même temps que è. Il faut apprendre très tôt la lettre é, puis une quinzaine de leçons suivront, qui permettront une véritable assimilation ; à ce moment on étudiera le son AI, et pendant une douzaine de leçons, l'élève s'habituerà à distinguer parfaitement é et ai ; c'est alors seulement que l'on pourra proposer le è de flèche, puis le et de poulet puis beaucoup plus tard le ei de neige et le ê de tête. Il en est ainsi de tous les sons

ou lettres « doubles ». Il ne faut jamais apprendre :

in avec **ain** et **ein**

eau avec **au**

an avec **en**

s = z avec **ss** **j** avec **z**

ce avec **ç**

er avec **et**.

Il faut toujours apprendre l'un à côté de l'autre :

d et **b** **s** et **c** **f** et **v**.

Les premières consonnes que tous les dyslexiques retiennent et associent aisément avec la voyelle sont : **M** puis **R** ; toutes les autres consonnes offrent des difficultés. Les syllabes inverses **ar**, **il**, etc., peuvent être lues dès la vingtième leçon, c'est-à-dire quand la syllabe est assimilée. C'est seulement dix leçons plus tard que l'on abordera la plus grande difficulté : **tre**, **vre**, **cra**, etc.

LA PROGRESSION DE L'APPRENTISSAGE

i un enfant qui rit ; **u** hue ! ; **e** quand on ne sait quoi dire ; **m** de la vache qui fait meuh ; **r** de renard ; **o** comme dans orange ; **p** je crache p ! p ! ; **a** comme dans avion ; **l** la lune est levée ; **t** il tire t ! t ! ; **n** un nœud ; **é** de épée ; **un** 1 ; **d** le domino deux ; **b** le beurre ; **s** de serpent ; **c** le coq ; **f** le feu ; **v** vive ; **g** la gueule du bouledogue ; **ch** de cheval ; **or** ar, la porte ; **ol** le bol ; **ou** poule ; **in** lapin ; **j** le jet d'eau ; **on** bonbon ; **ai** aile ; **eau** bateau ; **an** ruban ; **oi** étoile ; **z** zigzag ; **que** disquette ; **tre** montre ; **dra** drapeau ; **cle** clé ; **ill** grenouille ; **eu** feu ; **eur** fleur ; **gn** montagne ; **au** auto ; **è** flèche ; **iè** rivière ; **en** pendule ; **et** poulet ; **ette** brouette ; **er** mer ; **erre** verre ; **el** elle sel pelle ; **es** ec esse escargot bec adresse ; **s=z** maison ; **ail** de l'ail ; **eil** euil soleil écureuil ; **x** ex boxe explosion ; **ge** gue singe guenon ; **gi** gui girafe guitare ; **er** clocher ; **ier** panier ; **ce** cerise ; **ci** citron ; **ien** ienne chien chienne ; **ei** ê neige tête ; **onne** olle bonbonne colle ; **omme** otte pomme botte ; **y** pyjama ; **y=ii** crayon ; **tion** opération ; **ph** phare ; **ç** garçon ; **ain** ein main peinture ; **h** hache ; **k** w kangourou wagon ; **ez** nez ; **â ô ...** château ; **I'** l'escalier ; **sc...** ski ; **ss** tasse ; **pluriel** les moutons, deux bateaux, les papillons volent ; **finale** un petit nain ; **m** avant **m b p** tambour.

Josiane JEANNOT, l'Ecole libératrice, Paris.



LA GRAND-MÈRE

*Silencieuse devant l'âtre
Où la flamme gaiement folâtre,
Grand-mère songe au bon vieux temps,
Au clair soleil de ses vingt ans...*

*Elle a gardé fraîche mémoire
Et raconte plus d'une histoire
Aux petits, qui n'ont pas encor
Le regret de leurs rêves d'or.*

*Souriante, la chère vieille
Branle la tête puis sommeille ;
Les voisins se sont dit adieu ;
Le chat ronronne au coin du feu.*

*Ron ! ron ! Dormez grand-mère.
Le rêve est doux quand on espère !
Dormez ! Le vent d'hiver s'est tu...
Que le printemps vous soit rendu !*

Frédéric Bataille.

Défense du Français

L'intrusion dans la langue de termes impropres ou étrangers est un phénomène qui ne saurait laisser sans réaction les maîtres à parler que nous sommes — ou devrions être. C'est pourquoi l'« Educateur » estime intéressant de signaler au corps enseignant le bulletin mensuel « Défense du français »¹ publié par l'Association des journalistes de langue française. Vigilante dans sa lutte contre les germanismes, les anglicismes à la mode et les néologismes douteux, cette feuille A4 offrira l'occasion d'illustrer maintes leçons de langue par son contenu à la fois bref, précis et vivant.

Grâce à l'obligeance de ses rédacteurs, nous sommes heureux d'en reproduire un échantillon qui sera suivi de quelques autres si le lecteur le juge utile.

Le genre des noms de ville

« Pékin reste intransigeante », avons-nous entendu, au soir du 15 mai, dans l'émission du Miroir du Monde. Cette bizarre tournure nous incite à revenir sur le genre des noms de villes, traité ici il y a quelques années. Thème assez controversé, disions-nous, par les grammairiens, dont les opinions permettent néanmoins de dégager certaines règles — ou recommandations — relativement simples :

1) Pas de problème quand le nom de la ville comprend lui-même un article : Le Havre, La Chaux-de-Fonds.

2) Il existe un vieil usage français, fort commode, selon lequel les noms de villes sont masculins, sauf quand ils se terminent par une syllabe muette : Gand était investi ; Moscou est grand. Mais : Compiègne était sauvée ; Venise est belle.

Deux exceptions : a) pour les noms qui dérivent d'un féminin latin et dont les historiens ont consacré le genre : Pompéi détruite ; Véies abandonnée ; b) pour les noms de villes employés par apostrophe : « Chante, heureuse Orléans, les vengeurs de la France ! » (Delavigne).

Cette règle évite les tours du genre « Washington est prête à discuter », ou « Zermatt gagnée par la fièvre des pylônes » (dans ce dernier cas, on ne peut même pas sous-entendre le mot « ville »).

« Voie de service »

C'est sous l'influence de l'allemand (*auf dem Dienstweg*) qu'on utilise l'expression « par la voie de service », qui en français se rapporte à une locomotive sortant de son dépôt ou y rentrant...

Dire : par la voie hiérarchique (notamment à l'armée) ou : par la voie administrative.

« Benzine »

Lu sur l'affichette d'un quotidien genevois : « Hausse du prix de la benzine ».

Influence de l'allemand *Benzin*. « Benzine », terme de pharmacie, n'est pas synonyme d'« essence ». Et personne ne dit : « faire le plein de benzine ».

« Ces courses circulent »...

On lit dans certains indicateurs de chemins de fer ou de bateaux, par exemple : « Ces courses ne circulent que le dimanche. »

En fait, ce sont les bateaux et les trains qui circulent. Les courses, elles, ont lieu.

Vis-à-vis

« Vis-à-vis (étymologiquement : visage à visage) est logiquement condamné par Littré au sens de « à l'égard de, envers ».

Et même si de bons écrivains modernes le prennent ainsi, ils s'en servent généralement en parlant de personnes.

Il y a, dans des expressions telles que « l'attitude de Moscou vis-à-vis de Paris », une lourdeur pénible.

« Biffer ce qui ne convient pas »

Romandisme à proscrire. Biffer = effacer ce qui est écrit. Terme de palais : biffer une clause d'un contrat.

La formule française qui convient est : rayer la mention inutile.

« Prêts à servir »

On vend un peu partout des produits « prêts à servir ». Charabia publicitaire.

On se sert d'un produit. Le produit, lui, est prêt à l'emploi.

Comment nos journaux de langue « française » osent-ils écrire **Elizabeth et Philip** ? Ignorent-ils les noms d'Elisabeth et Philippe ?

* * *

Comité de rédaction : C. Bodinier, président (4, rue du Môle, Neuchâtel, tél. (038) 5 28 48 ; Roland Béguelin, Léon Savary, Fernand Schaub ; Alphonse Kehrer (radio) ; Frédéric Schlatter (sports) ; Eugène Verdon (correcteurs d'imprimerie).

¹ Paraît 10 fois par an. Prix de l'abonnement Fr. 5.—. On souscrit auprès de M. C. Bodinier, 4, rue du Môle, 2000 Neuchâtel.

bibliographie

Faire des adultes, par Paul Osterrieth. Editions Dessart, Bruxelles. 217 pages. Fr. 9.60.

Malgré son titre peu engageant, vous devez lire ce petit ouvrage. Il y a quelques années, P. Osterrieth nous avait donné une excellente « Introduction à la psychologie de l'enfant ». Le livre qui vient de paraître apporte la réponse du psychologue à un certain nombre de questions qui déterminent toute l'orientation de notre enseignement.

Première question : le but de l'éducation. Autrefois, l'éducation visait à former les jeunes de façon qu'ils s'intègrent harmonieusement dans la société. Aujourd'hui, on préfère lui assigner comme but d'aider l'enfant à devenir un adulte. Car comment le préparer à vivre dans une société dont nous ne savons rien, sinon qu'elle sera profondément différente de la nôtre !

Dans le second chapitre, l'auteur rappelle qu'éduquer, c'est aider l'enfant à changer, si possible dans le sens où nous le désirons. Or, nous remarquons chaque jour que notre action est contrecarrée, déviée, par des agents très puissants d'origine extra-scolaire. L'éducation concerne toute la vie de l'enfant et c'est probablement lorsque nous prétendons « faire de l'éducation » que nous avons les résultats les plus faibles.

Les observations faites par Claparède au début du siècle sur l'importance de la motivation restent toujours valables. Osterrieth développe ce thème à la lumière des découvertes de la pédagogie expérimentale. Quelles conséquences pouvons-nous en tirer ? Tout d'abord, il importe que l'enfant soit tenu rapidement au courant de ses progrès (et que les travaux écrits ne lui soient pas rendus avec un retard de plusieurs jours). Ensuite, « toute accentuation d'une réponse a pour effet de favoriser sa fixation » ; dès lors, il vaut mieux accentuer les bonnes que les mauvaises. Toutes les expériences montrent que l'information valorisante produit des effets supérieurs aux blâmes et aux réprimandes. Soyez donc positifs et encourageants ! L'émulation est loin d'avoir la valeur que lui attribuaient les Jésuites : elle agit tout au plus sur les forts mais reste sans effets

sur les faibles ou même les moyens. Quant à la punition, « sauf cas exceptionnels, elle n'arrange pas grand-chose ; trop souvent elle facilite les abus de pouvoir chez l'adulte, ou elle ne lui sert qu'à pourchasser ses propres défauts, qu'il perçoit chez l'enfant ; trop souvent, enfin, elle est un oreiller de paresse pour l'éducateur énervé et, à l'instar de l'échec et du blâme, elle mutile chez l'enfant le désir de grandir et de progresser. »

Dans le chapitre consacré à l'intelligence, l'auteur se demande si notre école développe au mieux les potentialités intellectuelles des enfants. Rien n'est moins certain. En leur enseignant le latin ou les mathématiques, nous prétendons développer leurs facultés de raisonnement. Or nous savons que l'étude du latin ne prépare qu'au latin, celle de l'algèbre qu'à l'algèbre, et que cette prodigieuse accumulation de savoir n'aide pas les enfants à résoudre les problèmes qui se situent hors du cadre traditionnel : « Plus que son contenu, c'est la manière dont une branche est enseignée qui est vraiment formative. »

L'école, qui attribue une grande importance à la mémoire, ne se soucie pas de la manière dont les enfants apprennent leurs leçons. Pour avoir une bonne mémoire, il faut avoir une bonne méthode de mémorisation. Il appartient donc aux maîtres de l'enseigner : ce chapitre les aidera e leur rappelant les principes élémentaires d'une bonne mémorisation.

Dans le dernier chapitre intitulé « La personne », l'auteur rappelle que la personnalité résulte d'expériences sporadiques ou fragmentaires ou de rencontres fortuites. C'est un truisme de répéter que l'attitude des éducateurs, maîtres ou parents, doit être aussi éloignée du caporalisme que de la démission. A eux de créer le climat de calme et de confiance dans lequel s'élabore une personnalité harmonieuse.

L'ouvrage d'Osterrieth est un tonique, un remède contre la routine. Il vous engage à repenser votre attitude, et vos méthodes, c'est pourquoi vous le lirez avec le plus grand intérêt.

F. B.

Résultats du concours de composition « A l'Auberge de la Jeunesse »

Le jury du concours de composition « A l'auberge de la jeunesse », organisé l'automne dernier à l'intention des écoles publiques romandes, a décerné les récompenses suivantes :

1er prix

(Bon de transport d'une valeur de Fr. 100.— et exonération du montant des nuitées pour toute la classe pendant une semaine dans une auberge vaudoise).

Classe supérieure de M. P. Piguet, Collège de Malley, Lausanne.

2es prix (ex aequo)

(Bon de transport d'une valeur de Fr. 25.— et exonération du montant des nuitées pour toute la classe pour deux nuits dans une auberge vaudoise).

Classe de M. F. Perret, Collège de la Promenade, Neuchâtel

Classe 2 F5 de Mme F. Vez-Subilia, Ecole de Commerce, Lausanne

Classe de IVE générale de M. Cardinaux, Collège de Payerne

5es prix (ex aequo)

bons de librairie)

Classe de M. J. Rothen, Ecole de la Poste, Bienne

Classe de M. E.-A. Perrinjaquet, Bullet

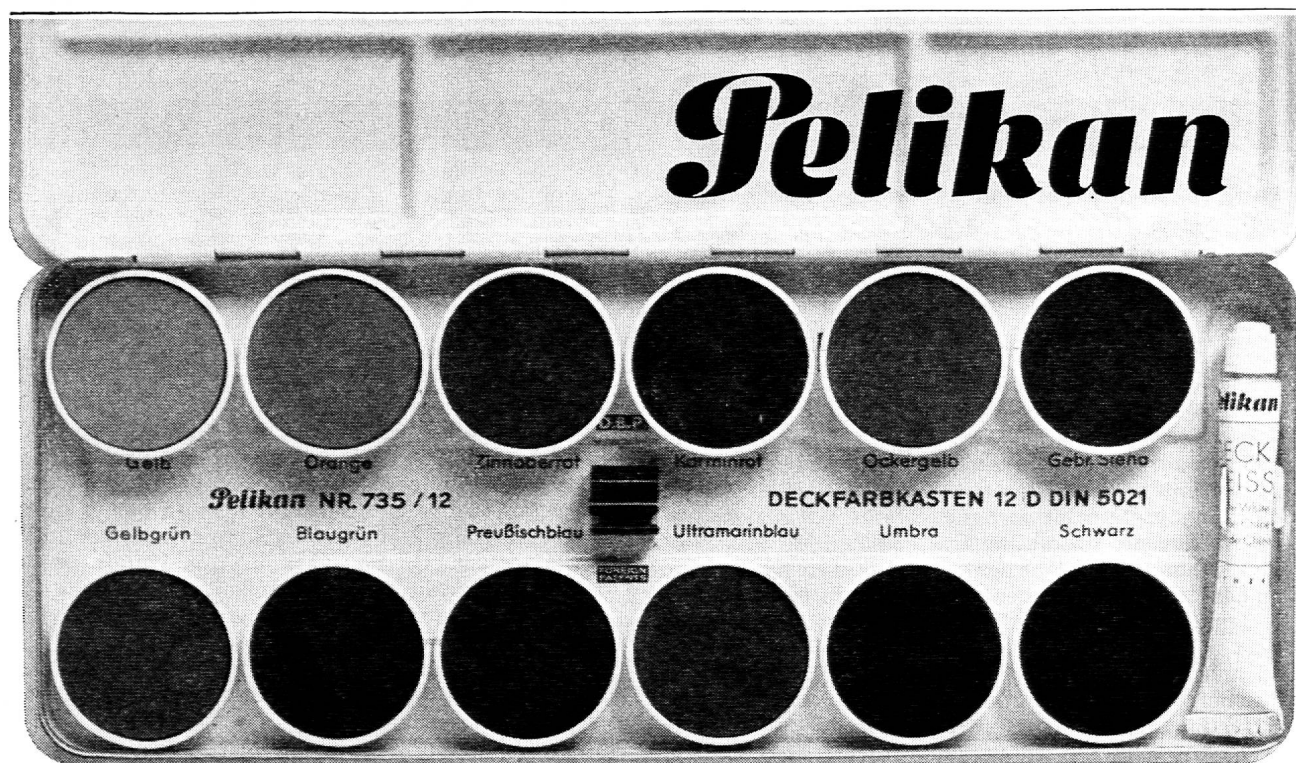
Classe de Mme E. Pol, Cudrefin

Classe de M. A. Porret, Lutry

Classe de M. R. Quiblier, Reverolle

Classe de M. L. Roehrich, Rougemont

En outre les jeunes Claude Paschoud et Denise Luchino, de Lutry, et Nicole Morier, de Rougemont, bénéficient d'une mention spéciale et sont invités à passer un week-end à l'auberge de la jeunesse de Montreux-Territet.



- couleurs lumineuses, bien couvrantes
- godets pratiques, facilement échangeables
- coins arrondis, bords protégés
- godets ronds – ménagent le pinceau

avec 6 couleurs Fr. 5.90
avec 12 couleurs Fr. 8.80

Pelikan a plus de 120 ans d'expérience
dans la fabrication de couleurs

Pour favoriser efficacement l'épargne

l'Union Vaudoise du Crédit

sert

sur ses livrets nominatifs **3 1/2 %**

sur ses livrets au porteur **3 1/4**

Siège social :
LAUSANNE Rue Pépinet 1
19 agences dans le canton

école
pédagogique
privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

● Formation de
gouvernantes d'enfants,
jardinières d'enfants
et d'institutrices privées

● Préparation au diplôme intercantonal
de français

La directrice reçoit tous les jours de
11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-
vous.

imprimerie

vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz
sa**

Pour vos tricots, toujours les
LAINES DURUZ

Croix-d'Or 3
GENÈVE

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
J.A. 3000 BERN E
Montreux 1